Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le - 2 JUIL. 2025
ID : 061-200066256-20250702-2025_20-AU

Gouffern en Auge

DECISION DU MAIRE N° 20 / 2025

OBJET : Litige Commune de Gouffern en Auge / SASU Le Relais d'M

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2020-04-03 du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le commandement de payer délivré le 09 mai 2025 par la SCP Lafosse Kernaonet, commissaire de justice, à l'entreprise SASU Le Relais d'M, locataire du local communal sis 41 grande rue Exmes 61310 GOUFFERN EN AUGE relatif au bail commercial du 17 juin 2024 consenti entre la commune de Gouffern en Auge et la SASU Le Relais d'M,

Considérant que le locataire n'a pas déféré au commandement de payer dans le délai imparti,

Considérant qu'il convient de désigner un avocat afin de défendre les intérêts de la commune auprès du tribunal judiciaire d'Argentan,

DECIDE

Article 1 : d'ester devant le Tribunal judiciaire d'Argentan dans le cadre du litige entre la commune de Gouffern en Auge et l'entreprise SASU Le relais d'M

Article 2 : de retenir Maître Céline Bolotte ou Maître Marc Poisson du cabinet d'avocats Lerayer et Associés, pour défendre les intérêts de la commune sur cette procédure devant le juge des référés d'Argentan

Article 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 2 juillet 2025
Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

Pour le maire empêché,
Le 1er adjoint,
F. GODET

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE